

M. Riis: Monsieur le Président, voilà un point de vue intéressant. Mon collègue est très au fait des progrès technologiques dont le Canada a fait profiter l'agriculture mondiale au fil des ans. C'est un secteur très important de l'économie de sa circonscription et il sait très bien à quel point le matériel agricole s'est modernisé au fil des années.

Ce qui me préoccupe, et je suis certain que cela le préoccupe aussi, c'est que lorsque nous discutons d'agriculture ou de notre politique douanière générale à la Chambre, il faut nécessairement bien connaître nos objectifs à long terme. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel que les principaux intervenants, c'est-à-dire le gouvernement, l'industrie, les syndicats et d'autres, s'entendent. Nous devons savoir quels sont nos objectifs communs. Nos programmes à l'égard des douanes et de l'accise devraient refléter cette stratégie d'ensemble ou des programmes d'action. Cependant, au cours des années, on n'a pas envisagé l'avenir à long terme. Pendant des années, j'ai reproché au gouvernement libéral de l'époque de ne pas prendre le temps d'en arriver à un consensus pour que nous sachions quels sont nos objectifs dans un domaine quelconque. C'est donc avec un peu de tristesse que je constate la même chose aujourd'hui. Une telle confiance dans les forces du marché dénote une vision à court terme du développement économique de même que du progrès social. Ce que je tenais à signaler au député, c'est que je n'aime pas cette façon de croire aveuglément que les forces du marché sont le moteur de l'économie et son élément le plus important. Si, non seulement des pays sociaux-démocrates mais aussi des pays comme le Japon ont tellement de succès alors que nous semblons aller à la dérive un peu comme un navire sans gouvernail, c'est que nous n'avons pas de programme global à long terme pour nous guider alors que ces pays planifient leur développement économique à long terme.

M. Deans: Monsieur le Président, mon collègue a étudié cette question. Si je me rappelle bien, il avait présenté un rapport au caucus à ce sujet il y a deux ans. Je me préoccupe surtout d'une chose qui a des conséquences immédiates sur la Colombie-Britannique et qui aura certaines répercussions si le projet de loi est adopté avant que nous y ayons bien réfléchi. Je veux parler de l'annexe 1 et plus particulièrement du numéro tarifaire 41014-1. Il sait comme moi que ce numéro tarifaire préoccupe énormément beaucoup d'habitants de sa circonscription et aussi de Revelstoke plus au nord et de régions...

M. Riis: A l'est et au nord.

M. Deans: ... à l'est et au nord. Je lui serais très reconnaissant de nous dire si, à sa connaissance, les personnes les plus touchées dans cette région de la Colombie-Britannique ont été consultées avant la présentation de cette mesure.

M. Riis: Monsieur le Président, comme mon collègue l'a rappelé, il y a un an et demi à deux ans, notre groupe parlementaire avait discuté de cette question. Cet article avait justement retenu notre attention. Pour autant que je sache, il n'y a pas eu de long débat sur les conséquences de cette décision.

Tarif des douanes

Pour être plus précis, mon collègue voulait parler de matériel utilisé dans les mines de charbon. Au fil des ans, nous avons mis au point une technologie assez complexe et nous sommes à l'avant-garde dans le monde entier pour l'utilisation de haveuses à charbon. Nous voulons que l'on n'applique pas le Tarif non seulement pour les haveuses, mais aussi pour les chargeuses, les bennes dragueuses, les pelles mécaniques, les rétrochargeuses hydrauliques, les chargeurs à benne frontale, les niveleuses à roues et autres. Et je reviens au point essentiel que mon collègue de Regina et moi-même avons déjà soutenu, que si le Canada doit bâtir un secteur manufacturier qui soit à la hauteur de sa puissance et de ses ressources, le secteur houiller est tout désigné. C'est surtout vrai si l'on considère le charbon de première classe qui abonde dans l'Ouest ce qu'il peut apporter à la lutte contre les pluies acides. Par comparaison à la plupart des gisements du monde, sa teneur en soufre est relativement faible. Nous craignons que le numéro tarifaire 41014-1, Annexe I, ne soit un autre exemple du manque de perspicacité du gouvernement quant à la nécessité de permettre l'importation en franchise de ce matériel devenu essentiel à la mise en valeur de nos richesses naturelles.

Nous nous intéressons également aux tarifs applicables aux fusils à air et aux carabines de calibre .22 et autres, et à la différence...

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! La période des questions et observations est terminée. Reprenons le débat.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, à un moment donné, j'ai craint de ne pas pouvoir prendre la parole cet après-midi. Si vous me le permettez, je voudrais revenir à la question que j'ai posée à mon collègue parce qu'elle illustre bien un problème associé à un projet de loi de ce genre. Évidemment, c'est une mesure plutôt complexe. Il arrive souvent que ses effets ne se fassent sentir que longtemps après qu'elle a été adoptée. L'autre soir, juste avant de m'endormir, j'examinais le projet de loi pour comprendre comment le gouvernement tendait à réduire le Tarif. Si vous avez lu le projet de loi, monsieur le Président, je sais qu'il doit vous inquiéter et ce sont justement ces inquiétudes que je voudrais exprimer en votre nom.

● (1630)

Ainsi, je demande à ceux de mes collègues qui n'ont pas encore lu le projet de loi de regarder le numéro tarifaire 41002-1. Je ne vois pas d'autre pays qui ait plus intérêt que le Canada à protéger sa base dans ce domaine. Changeons de contexte. Pendant des années, on discute, il vaudrait peut-être mieux dire on tient un débat, sur la nécessité pour le Canada d'édifier son secteur manufacturier pour la transformation de ses matières premières.